

# Enquête publique

## ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de PERMIS D'ENVIRONNEMENT introduite par DHERTE - NAMUR SA., Rue de l'Abbaye, 20-22 à 5000 Namur, ayant pour objet le maintien en activité d'un atelier de menuiserie et des dépôts de matériaux d'une entreprise générale de construction, Rue de l'Abbaye 20 à 5000 Namur sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : 2e division, section G n°71T2.

**Des éléments du dossier sont consultables à l'adresse suivante : [www.namur.be](http://www.namur.be),  
Onglet : "Je trouve – Enquêtes publiques**

| Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter : |  |
|---|--|
| <b><u>Le demandeur :</u></b>  | DHERTE - NAMUR SA.<br>Rue de l'Abbaye, 20-22 à 5000 Namur  |
| <b><u>Le Fonctionnaire technique :</u></b>  | Monachino Giuseppe<br>Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur<br>Tél : 081/715.300 – Réf : 10013306/PBR.dti |
| <b><u>L'Administration communale :</u></b>  | <b>Cellule technique Permis d'environnement</b><br><b>Tél : 081/246.504 ou 081/246.538</b>               |

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête                  | Les observations écrites peuvent être adressées à :   |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| 16 avril 2024                  | 22 avril 2024                 | Lieu : Hôtel de Ville<br>Date : 06 mai 2024<br>Heure : 12H00 | Collège communal<br>Cellule Permis d'environnement<br>Hôtel de Ville de et à 5000 Namur<br><a href="mailto:permis.environnement@ville.namur.be">permis.environnement@ville.namur.be</a> |

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le Collège communal.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, Aile A, 2<sup>ème</sup> étage, **UNIQUEMENT sur rendez-vous** (24 heures avant – tél : 081/246.538 ou le 081/246.504)
- le jeudi jusqu'à 20h00 également sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Namur, le 10 avril 2024

Pour la Directrice générale,  
Par délégation  
La Cheffe de service,

La Première Echevine  
en charge de la  
Transition écologique